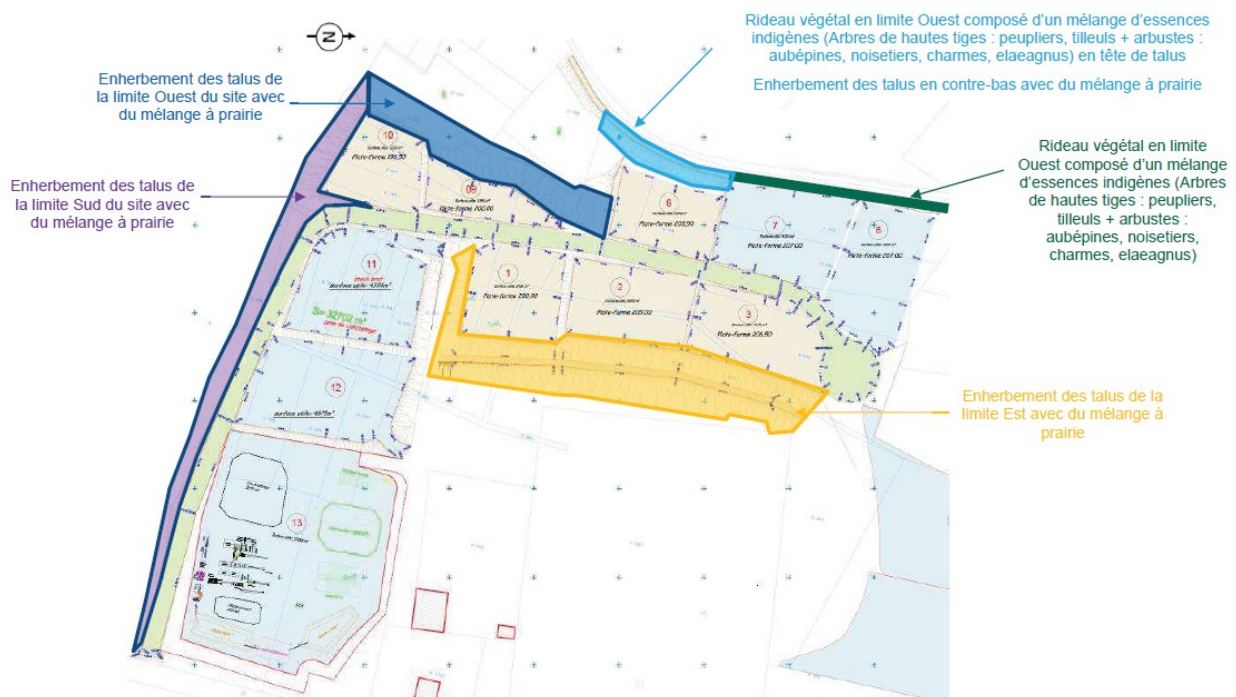


ANNEXE 2 : PROGRAMME ET CARTOGRAPHIE DE PLANTATION ET DE SUIVI DES ESPÈCES

Type de Plantations	Localisation	Date prévisionnelle de réalisation
Rideau végétal composé d'un mélange d'essences indigènes à croissance rapide (Arbres de haute tiges: peupliers, tilleuls + arbustes: aubépines, noisetiers, charmes, elaeagnus)	Limite Ouest des plateformes 6 et 7	Entre novembre 2023 et février 2024
Remplacement de 5 spécimens de cyprès dans la haie existante	Haie en limite Est du site	Entre novembre 2023 et février 2024
Mélange à prairie	Talus Sud des plateformes 10, 11, 12 et 13	Entre novembre 2025 et février 2026
Rideau végétal composé d'un mélange d'essences indigènes à croissance rapide (Arbres de haute tiges: peupliers, tilleuls + arbustes: aubépines, noisetiers, charmes, elaeagnus)	Limite Ouest de la plateforme 8	Entre novembre 2026 et février 2027
Mélange à prairie	Talus Ouest de la plateforme 8	Entre novembre 2026 et février 2027
Mélange à prairie	Talus Ouest des plateformes 9 et 10	Entre novembre 2026 et février 2027
Mélange à prairie	Talus Est des plateformes 1, 2 et 3 (partie basse)	Entre novembre 2031 et février 2032
Mélange à prairie	Talus Est des plateformes 1, 2 et 3 (partie haute)	Entre novembre 2038 et février 2039



Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral N°DDPP-DREAL 2023-211
Pour la préfète,